

Paris, le 30 mars 2026



- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



LA FGAAC-CFDT A DÉJÀ OBTENU UNE PRIME DE TRANSPORT EXCEPTIONNELLE EN 2022 ET EN 2023 !

Depuis un mois et le début du conflit au Moyen Orient, le gazole a subi une hausse moyenne de près de 50 centimes et le super sans-plomb de 26 centimes !

Le 27 mars, le prix au litre de gazole a atteint ainsi 2,215€/litre en moyenne, et 1,980€/litre en moyenne pour le SP95-E10. Cette augmentation est encore plus forte dans certaines régions où les prix à la pompe dépassent largement ces moyennes nationales !

Pour les conducteurs de train, comme pour d'autres cheminots travaillant en horaires décalés ou postés, l'utilisation de leur véhicule personnel est une nécessité pour se rendre au travail.

Le Gouvernement a annoncé ce jour le versement d'un "chèque énergie" d'une valeur de 153€ et qui concernera 3,8 millions de foyers. La Direction de la SNCF doit également soutenir le pouvoir d'achat des agents avec une aide spécifique ! ➡➡➡

LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'AUDIENCE NATIONALE POUR DEMANDER L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT !

FLAMBÉE DES PRIX À LA POMPE :

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE PRIME CARBURANT !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



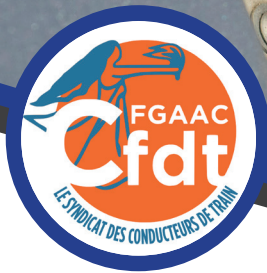
Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application

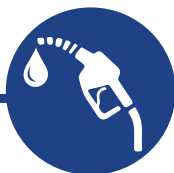


LA FGAAC-CFDT A ALERTÉ LA DIRECTION SUR LA REPRISE DE L'INFLATION ET LA NÉCESSITÉ DE PRÉVOIR UNE REVOYURE SALARIALE !

Le 24 mars, l'INSEE présentait un scénario réactualisé qui prévoyait que l'inflation pourrait atteindre 2 % au cours du printemps 2026. Le lendemain, la Banque de France annonçait elle aussi qu'elle revoyait sa copie sur la trajectoire de l'inflation pour 2026.

Elle a présenté plusieurs scénarios dépendant du niveau des flux d'hydrocarbure. Le scénario le plus défavorable prévoit une inflation qui atteindrait 3,3% et un scénario intermédiaire dans lequel l'inflation grimperait jusqu'à 2,5% en 2026 !

L'accord salarial 2026 a été négocié le 13 janvier dernier sur la base d'une inflation 2026 projetée en moyenne à 1,3%. Celui-ci comporte une clause de revoiture, courant 2026, pour examiner les impacts d'une potentielle évolution significative de l'inflation. Il prévoit également que cette revoiture pourra être engagée à l'issue de l'examen de la situation économique lors de l'observatoire de la rémunération prévu en mai 2026.



ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE TRANSPORT EXCEPTIONNELLE (PRIME CARBURANT) :

- ➡ La FGAAC-CFDT a obtenu en mars 2022, l'attribution d'une prime de transport exceptionnelle (prime carburant) de 100€ et une prime similaire de 150€ en 2023 !
- ➡ La FGAAC-CFDT a déposé une audience, et revendique le versement d'une nouvelle prime pour compenser la hausse du prix à la pompe !



ACTIVATION ANTICIPÉE DE LA CLAUSE DE REVOYURE PRÉVUE À L'ACCORD SALARIAL 2026 :

- ➡ Compte-tenu du contexte de flambée des prix des hydrocarbures et des prévisions de reprise de l'inflation, la FGAAC-CFDT demande à activer la clause de revoiture prévue par l'accord salarial qu'elle a signé en janvier.
- ➡ Cette clause de revoiture prévue à partir de mai 2026, devra également être anticipée !



REVALORISATION DES INDEMNITÉS ET DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT :

- ➡ La FGAAC-CFDT revendique également une revalorisation des indemnités, notamment celles pour le travail de nuit, dimanche et fêtes, ainsi que des allocations de déplacement (régime roulant et régime général) pour compenser l'augmentation des coûts des déplacements et celle de la restauration !



LA FGAAC-CFDT PORTERA DES REVENDICATIONS SIMILAIRES AU NIVEAU DE LA BRANCHE :

- ➡ Les conducteurs et plus largement les autres salariés des différentes entreprises de la branche ferroviaire sont également impactés par cette hausse des prix !
- ➡ La FGAAC-CFDT portera des revendications similaires à celles du Groupe SNCF au niveau de la branche ferroviaire !